



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Ménagement de l'aire de repos de Surgères à Malvières (43)

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaire DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché à procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Depuis 2018, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, anime le Plan de paysage Vallée de la Dore / D906 qui vise à lutter contre la banalisation des paysages le long de la route départementale 906 reliant Vichy (03) à Borne (43). Ce plan se décline en 5 grands objectifs : « S'attaquer à la route » ; « Se reconnecter à la Dore » ; « Sortir de la D906 » ; « Voir et comprendre les patrimoines d'hier et d'aujourd'hui » et « S'arrêter sur les lieux de la route ».

Sur la commune de Malvières, dans le département de la Haute-Loire, à la limite avec le département du Puy-de-Dôme, une aire de repos de la D906, pourrait offrir un belvédère donnant à voir le paysage sur les Monts du Livradois, du Forez et sur la plaine d'Ambert (anciennement appelée « Plaine du Livradois »). Cependant un alignement de conifères masque à la fois la vue vers le paysage mais aussi vers le lieu d'arrêt depuis la route.



La commune de Malvières, le Département de la Haute-Loire, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Parc Livradois-Forez souhaitent ménager l'aire de repos afin d'**offrir aux usagers de la route et aux habitants, un site d'observation du paysage représentatif des richesses du Livradois-Forez.**

La parcelle de l'aire de repos, à 900m d'altitude, s'étend sur une surface de 1330 m². L'aire est entourée coté RD906 par un alignement de résineux masquant la vue et coté RD 204 par un talus et le point de collectes volontaires. Au centre deux tables de pique-nique font office d'accueil. Un bouleau marque le lieu par son effet d'arbre isolé.

Objectif :

Les objectifs de ce projet sont :

Ménager le site :

Les aménités de l'aire de repos reposent essentiellement sur la contemplation du paysage. Il s'agit de soustraire les éléments désagréables pour améliorer l'expérience sensible.

Attirer le regard depuis la route :

L'aire de repos est discrète depuis la route. L'objectif est de proposer un site ou un élément (végétal, minéral, construction, ambiance...) qui donne envie aux usagers de s'arrêter.

Evoquer le territoire et valoriser les ressources locales :

A la frontière entre la plaine d'Ambert et le plateau de La Chaise-Dieu, le paysage forestier domine (plantation de résineux, forêt de feuillus, scierie...). Le projet devra valoriser les ressources locales dans le bois mais aussi la pierre granitique.

Intégrer les changements climatiques :

L'aire doit accueillir les visiteurs en toutes saisons et particulièrement en été. Il s'agira d'être vigilant sur la présence d'ombre pour offrir un point de fraîcheur. Pour cela, les feuillus seront privilégiés.

Promouvoir le territoire :

Le ménagement peut chercher ses inspirations auprès de plusieurs lieux attractifs se situant aux environs de :

- Le bourg de Malvières qui va connaître une requalification ;
- L'arboretum de Charvols, appartenant à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui est également en cours de ménagement ;
- L'abbatiale et le plan d'eau de La Chaise-Dieu ;
- L'étang de Malaguet ;
- La zone humide du Champs du Cros à Saint-Victor-sur-Arlanc ;
- Le musée de la dentelle à Arlanc
- ...

Démarche participative :

Le projet pourra dans la mesure du possible impliquer les habitants de Malvières dans la conception et la réalisation de l'aire de repos.



Calendrier :

Il est envisagé que la mission se déroule de septembre 2023 à mai-juin 2024.

- septembre 2023 : Lancement du projet et premières interventions
- mars 2024 : plantation participative avec les enfants de la commune, en lien avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV), si le projet le nécessite.
- 1er trimestre 2024 : Conduite d'ateliers participatifs

Comité de suivi du projet :

Le comité de suivi du projet est composé : du Parc Livradois-Forez (Maitre d'ouvrage), de la commune de Malvières (future gestionnaire de l'aire de repos), du Département de la Haute-Loire (propriétaire de l'aire de repos), de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et du CAUE de la Haute-Loire.

Chaque phase du projet devra faire l'objet d'un COPIL/COTECH et d'une présentation de livrables.

Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en 2 exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique sur clé USB (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg, cartographies et fichiers techniques en format modifiable).

4- Compétences

Les prestataires ou groupement de prestataires devront obligatoirement présenter les compétences dans la conduite de projets de conception similaire (ménagement) et de médiations paysagères.

Des compétences dans la conduite de projets participatifs et dans la conception d'éléments de mobiliers peuvent également être nécessaires.

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Planning d'intervention (30%)
2. Compétences de l'équipe, compréhension du projet et méthode (40%)
3. Prix de l'offre (30%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

Le présent document descriptif de la consultation et le devis.



7- Propriété des données cartographiques et des études

Les photographies, les cartographies, les schémas et les dessins techniques illustrant le rapport pourront être exploités par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image.

Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe.

Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques ou techniques.

Éléments financiers

Pour ce projet le Parc Livradois-Forez dispose d'un budget maximum de 14 000 € TTC.

8- Durée du marché

Le présent marché débutera à la notification du prestataire et durera **jusqu'au 1^{er} juillet 2024**.

9- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

10- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures suivant l'avancement des prestations.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



11- Acomptes

- Un premier acompte de 50% du montant total de la prestation sera versé à la signature du présent marché, sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 50% valant solde du marché sera versé à la remise du rapport définitif.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

12- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le lundi 11 septembre 2023 à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ La présentation succincte de l'équipe
- ✓ Le calendrier et planning d'intervention envisagé
- ✓ Une note méthodologique
- ✓ Un maximum de 4 pages des compétences du prestataire sur des projets similaires
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur